



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**  
**Luxembourg, le 22 mars 2018**

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Madame la Secrétaire d'État à l'Économie au sujet du nouveau institut de formation continue dans le château de Sanem.

Madame la Secrétaire d'État à l'Économie, vient d'annoncer en date du 21 mars 2018 qu'il sera prévu d'implanter dans les locaux du château de Sanem un institut de formation continue pour les métiers de la gastronomie et de l'hospitalité avec un restaurant attenant.

Le même jour a été présenté à la Commission parlementaire l'avant-projet de loi portant sur l'organisation et le fonctionnement du Lycée technique hôtelier Alexis Heck (LTHAH). Dans ce contexte, il a été souligné le rôle crucial du LTHAH dans la formation continue du secteur de la restauration, de l'hôtellerie et du tourisme. Le projet de loi prévoit e.a. que le LTHAH va compléter son offre de formation, en offrant des formations professionnelles continues et des formations spécifiques qualifiantes dans les secteurs de la restauration, de l'hôtellerie et du tourisme.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Madame la Secrétaire d'État à l'Économie :

- Est-ce que le groupe de travail en charge de l'analyse des besoins du secteur et de l'offre scolaire des formations en gastronomie, hôtellerie et tourisme au Grand-Duché a été impliqué dans le développement de cette proposition ?
- Monsieur le Ministre, est-ce que le projet de loi du LTHAH va en tenir compte?
- Annoncé à plusieurs reprises, quand Monsieur le Ministre envisage-t-il nous présenter le rapport final du groupe de travail ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Martine Hansen



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Monsieur le Président de la Chambre  
des Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

Luxembourg, le 8 mai 2018

**Réponse commune du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du Ministre de l'Économie à la question parlementaire N° 3715 de la Députée Martine Hansen**

Il va sans dire que le Lycée technique hôtelier Alexis Heck (LTHAH) jouit d'une bonne réputation auprès des professionnels du secteur de l'horeca et joue un rôle essentiel dans la formation des jeunes aux métiers de la restauration et de l'hôtellerie. Les établissements du secteur du tourisme bénéficient largement de l'excellente formation dont font preuve les jeunes formés au LTHAH pour accéder aux métiers de ce secteur.

Afin de permettre au LTHAH d'élargir à l'avenir ses formations en proposant également des formations supérieures, des formations continues et des formations spécifiques à haut niveau pour le secteur de la restauration et de l'hôtellerie, le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) a soumis au Conseil de gouvernement un projet de loi portant sur l'organisation et le fonctionnement du Lycée technique hôtelier Alexis Heck. Le projet de loi reflète largement les négociations entre la Chambre de Commerce, l'Horesca et le MENJE.

Parallèlement, des représentants du secteur de l'horeca ont approché la secrétaire d'État à l'Économie afin de discuter des questions de promotion de la gastronomie au Grand-Duché et au-delà des frontières. Dans ce contexte, ils ont présenté des bonnes pratiques, dont l'idée de créer un institut de formation à rayonnement européen qui s'adresse à la haute gastronomie. En effet, le Luxembourg est connu pour sa gastronomie de haute qualité et jouit d'une concentration de restaurants étoilés par habitant qui est unique au monde. La gastronomie de notre pays est régulièrement mise en avant en tant qu'atout majeur du pays lors de workshops et séminaires organisés dans le cadre de la promotion touristique. Afin de progresser sur ce niveau élevé, le secteur souhaite pouvoir faire bénéficier les chefs de formations à haut niveau jusqu'ici inexistantes au Luxembourg. La création d'un tel institut permettrait de renforcer cet atout gastronomique de notre pays.

À cette fin, une pré-étude a été commanditée fin mars. Dans ce cadre, une visite de l'Institut Paul Bocuse sera effectuée au cours des prochaines semaines afin de s'inspirer de l'expérience et de l'excellence de cet institut pour pouvoir développer un concept autour de la gastronomie et d'un site tel que celui du Château de Sanem.

Actuellement sans affectation, le château de Sanem est à la recherche d'une nouvelle vocation dans un souci d'éviter une dégradation des bâtiments historiques dont le cadre exceptionnel et rare a été reconnu. En alliant la demande du secteur à l'opportunité du site exceptionnel du Château de Sanem, la Secrétaire d'Etat à l'Économie a proposé qu'une telle offre de formations de haut niveau dans le domaine de la gastronomie pourrait y être développée. Il est en outre envisagé d'installer un restaurant de haute qualité sur le site du Château de Sanem en y alliant formation et culture de la gastronomie.

Ce projet à caractère entrepreneurial est parfaitement complémentaire à l'éducation offerte au LHTAH. Il permettrait d'établir le Luxembourg comme lieu de formation dans le domaine de la gastronomie. À côté de l'obligation de l'État de mettre en place une offre scolaire importante dans le domaine de l'horeca, il est toujours loisible à des investisseurs de lancer une initiative privée. Toute démarche en ce sens se fera bien évidemment en concertation entre les différents départements ministériels concernés et dans l'objectif d'assurer une approche cohérente et concertée dans le cadre du soutien à la gastronomie luxembourgeoise.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' with a flourish extending to the left and a horizontal line underneath.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse